



SOCIETE CASABLANCA BAÏA SA

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°AO/CB/03/2023

Pour la passation d'un marché reconductible

***Prestations de gardiennage de la fourrière Ouled Azzouz et la
préfourière Oasis***

REGLEMENT DE CONSULTATION

*Appel d'offres ouvert sur offre de prix en application des dispositions du règlement des marchés
de la Société Casablanca Baïa, fixant les conditions et les formes de passation des marchés.*

Mars 2023



Table des matières

ARTICLE 1.	OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION	3
ARTICLE 2.	REPARTITION DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 3.	MAITRE D'OUVRAGE.....	3
ARTICLE 4.	VISITE DES LIEUX	3
ARTICLE 5.	CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 6.	MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 7.	CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 8.	LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS	4
ARTICLE 9.	OFFRE FINANCIERE.....	5
ARTICLE 10.	RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES	6
ARTICLE 11.	INFORMATIONS DES CONCURRENTS ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS.....	6
ARTICLE 12.	PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS.....	6
ARTICLE 13.	DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS	7
ARTICLE 14.	RETRAIT DES PLIS	7
ARTICLE 15.	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES	7
ARTICLE 16.	PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE	8
ARTICLE 17.	OUVERTURE, EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES.....	8
ARTICLE 18.	EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES.....	8
ARTICLE 19.	MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES.....	8
ARTICLE 20.	LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES ET DES OFFRES	8
ARTICLE 21.	RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES	8
ANNEXES		11
ANNEXE N° 1 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		12
ANNEXE N° 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR		13

ARTICLE 1. OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION

L'objet du présent règlement de consultation est de définir les conditions et les modalités de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant la passation d'un marché reconductible sur 3 ans relatif aux prestations de gardiennage de la fourrière Ouled Azzouz et la préfourrière Oasis.

ARTICLE 2. REPARTITION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est lancé en lot unique.

ARTICLE 3. MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage (MO) est la société Casablanca Baïa.

ARTICLE 4. VISITE DES LIEUX

Le MO organisera, au profit des concurrents, une visite des lieux de la Fourrière Ouled Azzouz et la préfourrière Oasis. La date de cette visite sera fixée dans l'avis de publication de l'appel d'offres.

ARTICLE 5. CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions du règlement des marchés de la société Casablanca Baïa, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a. Une copie de l'avis de l'appel d'offres ;
- b. Un exemplaire du cahier des charges ;
- c. Le modèle de l'acte d'engagement (voir annexe n°1) ;
- d. Le modèle de déclaration sur l'honneur (voir annexe n°2) ;
- e. Le modèle du bordereau des prix et du détail estimatif ;
- f. Le présent règlement de consultation.

ARTICLE 6. MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré le dossier auprès du bureau d'ordre du MO ou sur le portail des marchés publics. Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ce report doit intervenir par un avis modificatif dans les mêmes conditions prévues au règlement des marchés de la société Casablanca Baïa.

ARTICLE 7. CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions prévues au règlement des marchés de la société Casablanca Baïa:

1. Seules peuvent participer à la présente consultation, les personnes physiques ou morales qui :
 - Justifient des capacités juridiques et techniques nécessaires à la réalisation des prestations objet de la présente consultation ;
 - Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement ;
 - Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.



2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
- Les personnes qui sont en liquidation judiciaire ;
 - Les personnes qui sont en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
 - Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive ;
 - Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans la même procédure de consultation.

ARTICLE 8. LISTE DES PIÈCES JUSTIFIANT LES CAPACITÉS ET LES QUALITÉS DES CONCURRENTS

1. Le dossier administratif qui comprend :

1-1 Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a. La déclaration sur l'honneur selon le modèle joint en annexe ;
- b. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire au profit de la société Casablanca Baïa du montant fixé dans l'avis d'appel d'offres ; En cas de groupement, le cautionnement provisoire sera constitué selon les dispositions du règlement des marchés de la société Casablanca Baïa ;
- c. Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

1-2 Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

- a. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - ✓ S'il s'agit d'une personne physique, agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - ✓ S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- b. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues au règlement des marchés de Casablanca Baïa. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet au règlement des marchés susmentionné ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le Dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;
- e. L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b), c) et d) ci-dessus délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administration du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

2. Le dossier technique qui comprend :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

Seuls les concurrents qui présenteront un minimum de quatre attestations d'un montant supérieur ou égal à trois cent mille dirhams TTC (300 000,00) par attestation et dont l'objet est relatif aux prestations de gardiennage et de surveillance seront acceptés pour participer au présent appel d'offres. Les attestations doivent concerner des marchés achevés ou en cours de réalisation au cours des cinq (05) dernières années.

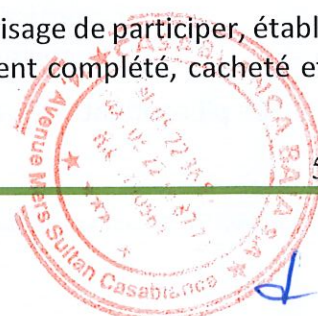
3. Le dossier additif qui comprend :

- a. Les attestations du chiffre d'affaires des trois dernières années. **Seuls les concurrents qui présenteront un chiffre d'affaires pour chacune des trois attestations, supérieur ou égal à quatre millions de dirhams (4 000 000,00), seront acceptés pour participer au présent appel d'offres ;**
- b. Les autorisations nécessaires pour l'exercice des services de gardiennage.

ARTICLE 9. OFFRE FINANCIERE

1-Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

- a) L'acte d'engagement de chaque Lot pour lequel le concurrent envisage de participer, établi sur ou d'après le modèle joint au dossier d'appel d'offres, dûment complété, cacheté et signé.



- b) Le Bordereau de Prix/détail estimatif, pour chaque Lot pour lequel le Concurrent envisage de participer, dûment complété, cacheté et signé.

2- Le montant de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

3- Les prix unitaires du bordereau des prix/détail estimatif, doivent être libellés en chiffres et en toutes lettres.

4- Les montants totaux du bordereau des prix/détail estimatif, doivent être libellés en chiffres et en toutes lettres.

En cas de discordance entre le montant en chiffres et celui en lettres c'est le montant indiqué en lettres qui fait foi.

ARTICLE 10. RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Les concurrents pourront se procurer, à titre gratuit, les dossiers d'appels d'offres dans le Bureau d'ordre de la Société Casablanca Baïa, à l'adresse mentionnée dans l'avis de l'appel d'offres, dès la parution de l'avis d'appel d'offres au portail marocain des marchés publics ou au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.

ARTICLE 11. INFORMATIONS DES CONCURRENTS ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du MO sis à l'adresse indiquée dans l'avis de publicité d'appel d'offres.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le MO à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et au moins trois (03) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique.

Les éclaircissements ou les renseignements seront également publiés sur le portail marocain des marchés publics.

ARTICLE 12. PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé cacheté portant les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « *les plis ne doivent être ouverts que par le Président de la commission d'ouverture des plis lors de la séance d'examen des offres* ».

Ce pli contient deux enveloppes distinctes :

- **La première enveloppe** contient les pièces du dossier administratif, le cahier des charges (CDC) paraphé et signé par la personne habilitée par le concurrent à cet effet précédé de la mention manuscrite « Lu et accepté », le dossier technique et le dossier additif. Cette enveloppe doit être cachetée, fermée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif, technique et additif** ».
- **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être cachetée, fermée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».

ARTICLE 13. DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement des marchés précité, les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé au bureau d'ordre du MO sis au **21, Avenue Mers Sultan, 4^{ème} étage, N°19 – Casablanca** avant la date et l'heure limites de dépôt des offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du MO, à l'adresse précitée ; Dans ce cas, ils doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de dépôt des offres ;
- Soit remis séance tenante, au président de la commission de l'appel d'offres avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres ouvert.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le MO dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 37 du règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa.

ARTICLE 14. RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis et ce conformément aux dispositions de l'article 34 du règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le MO dans le registre spécial tenu à cet effet. Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées à l'article 33 du règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa.

ARTICLE 15. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date d'ouverture des plis. Le Maître d'Ouvrage peut proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la prolongation de ce délai, dans les conditions précisées à l'article 35 du règlement des marchés de la société Casablanca Baïa.



ARTICLE 16. PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE

Une préférence est accordée aux offres présentées par les entreprises nationales. Dans ces conditions le pourcentage à appliquer pendant la comparaison des offres lors de leur évaluation est de quinze pour cent (15%).

En cas des groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères soumissionnant au présent appel d'offres, le pourcentage visé ci-dessus est appliqué à la part des sociétés /entreprises étrangers dans le montant de l'offre du groupement.

ARTICLE 17. OUVERTURE, EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture, l'examen et l'évaluation des offres des concurrents s'effectuent conformément aux dispositions prévues par le règlement des marchés de la société Casablanca Baïa.

Seules les offres conformes au présent Règlement de Consultation seront prises en considération pour évaluation. La commission écarte les concurrents qui n'ont pas respecté les prescriptions du présent Règlement de Consultation.

ARTICLE 18. EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES

Après élimination des offres non retenues à l'issue de l'examen du dossier administratif, technique et additif, la commission procédera à l'ouverture et l'analyse des offres financières des candidats retenus et à leur classement, et ce conformément au règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa et aux dispositions du règlement de consultation et cahier des charges du présent appel d'offres.

Après vérification des calculs, les offres financières seront classées et la moins-disant d'entre elles sera retenue et proposée au MO après avoir vérifié si elle n'est pas excessive ou anormalement basse et ne comporte pas un ou plusieurs prix excessifs ou anormalement bas.

ARTICLE 19. MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

La monnaie avec laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les concurrents est le Dirham marocain.

ARTICLE 20. LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES ET DES OFFRES

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document concernant cette Offre échangée entre le soumissionnaire et le MO, seront rédigés en langue arabe ou française.

Etant entendu que tout document imprimé fourni par le soumissionnaire peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il est accompagné d'une traduction officielle en langue arabe ou française. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction arabe ou française fera foi.

ARTICLE 21. RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 44 du règlement des marchés de la société Casablanca Baïa, le MO informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre par courrier recommandé ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine. Cette lettre doit lui être adressée dans un délai qui ne peut dépasser dix (10) jours à compter de la date d'achèvement des travaux de la commission. Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction par courrier recommandé ou par fax confirmé.

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
N°AO/CB/03/2023

Prestations de gardiennage de la fourrière Ouled Azzouz et la préfourrière Oasis

Dressé par :



Vérifié par :



Validé par

Youssef CHAKOUR
Directeur Général
CASABLANCA BAÏA

Casablanca le :

Lu et Accepté par le concurrent

Casablanca le :

Les résultats d'examen des offres sont affichés dans les locaux du MO et dans le site électronique ayant servi à la publication de l'avis d'appel d'offres, dans les vingt-quatre heures suivant l'achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres, pendant une période de quinze (15) jours francs au moins.

Zouheir CHAKOUR
Directeur Général
CASABLANCA BAIA

ANNEXES

- ANNEXE N° 1 : ACTE D'ENGAGEMENT
- ANNEXE N° 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR



✍

ANNEXE N° 1 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offre de prix
N°AO/CB/03/2023

Prestations de gardiennage des places et des Espaces Verts Gérés par la Société Casablanca Baïa
Lot.....

Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1) soussigné, (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (2)

Inscrit au registre du commerce de(2).(localité) sous le n°.....n° de patente(2)

b) Pour les personnes morales

Je, soussigné..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°..... (2) et (3).

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le

N°..... (2) et (3).

N° de patente..... (2) et (3).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les travaux et les prestations précisées en objet ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces travaux et prestations :

1. Remets, revêtu (s) de ma signature une décomposition du montant global établi conformément aux modèles figurant au dossier du présent appel d'offres ;
2. M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des charges et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
 - Taux de la T.V.A.(20%)
 - Montant de la T.V.A. : (en lettres et en chiffres)
 - Montant T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

La Société Casablanca Baïasa se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compteouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

a) – mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement –solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

b) - ajouter l'alinéa suivant : « désignons (Prénom, nom et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation

ANNEXE N° 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offre de prix

N°AO/CB/03/2023

Prestations de gardiennage des places et des Espaces Verts Gérés par la Société Casablanca Baïa
Lot.....

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Nom, prénom et qualité)

Numéro de téléphone

Numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.....

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°..... (1)

Inscrit au registre de commerce (Localité) sous le n°..... (1)

N° de patente..... (1)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de téléphone

Numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°..... (1)

Inscrite au registre de commerce (Localité) sous le n°..... (1)

N° de patente..... (1)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (2) (RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Déclare sur l'honneur :

- 1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- Que je remplie les conditions prévues au cahier des charges ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché, et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues au règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa ;
- 5- M'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraudes ou de corruption de personnes qui interviennent à quelques titres que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- M'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché ;
- 7- Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt ;
- 8- Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
- 9- Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par le règlement des marchés précité, relatif à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

(1) : Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) : A supprimer le cas échéant.

(*) : en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur



